

Vous êtes en situation de handicap ? Le CFA vous accompagne dans votre parcours



*Aménagements
au CFA*

*Accompagnement & aménagements
en entreprise*

*Aménagements
des examens*

L'accueil et le suivi de chaque apprenant en situation de handicap sont organisés au CFA dans le cadre d'une démarche régionale.

Une reconnaissance administrative de votre handicap ouvre droit à des facilitations dans votre accès à l'emploi, l'accompagnement de votre parcours, des aménagements de votre vie quotidienne et/ou professionnelle.

Conditions d'éligibilité

Pour bénéficier de l'accompagnement spécifique, le candidat en situation de handicap, doit bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ou souhaiter l'obtenir (apprenant connus de la MDPH notamment).

Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et les titulaires de la carte d'Invalidité sont également éligibles.

Adaptation des parcours

Pour répondre aux besoins spécifiques de chaque apprenant, le référent handicap est l'interlocuteur privilégié de l'apprenant reconnu travailleur handicapé.

En coordination avec les équipes pédagogiques et les maîtres d'apprentissage, le référent handicap :

- Accompagne l'apprenant dans ses démarches administratives.
- Œuvre pour la prise en compte de la situation de handicap au CFA et en entreprise.
- Assure la mise en place de compensations, d'accompagnements ou de financements spécifiques.

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Elle n'est pas définitive mais possède une durée limitée dans le temps. C'est une démarche individuelle et confidentielle (vous êtes libre d'en faire part ou non à votre employeur et au CFA)

 **Vous avez un projet ou êtes en contrat, d'apprentissage ou de formation, vous souhaitez faire reconnaître vos droits liés à une situation de handicap. Ce que la RQTH vous apportera :**



Aménagements au CFA

- Aménagement d'emploi du temps
- Adaptation des supports de cours
- Aides techniques ou humaine
- Soutien pédagogique personnalisé
- Entretiens réguliers de suivi de la formation...



Accompagnement et aménagements en entreprise

- Accès à l'apprentissage sans limite d'âge
- Possibilité d'allongement de la durée du contrat d'apprentissage
- Diagnostic pour la mobilisation des aides
- Financement de matériel spécifique
- Aides financières pour l'apprenti et l'employeur...



Aménagements des examens

- Temps majoré
- Prêt de matériel
- Salle individuelle
- Sujets adaptés
- Aide à la prise de notes...

Contactez-nous !

Laëtitia LEGER, Référent Handicap
CFA de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région Nouvelle-Aquitaine - Charente-Maritime

06 07 94 18 94

laetitia-anne.leger@cma-nouvelleaquitaine.fr

www.cfa17.fr



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-AQUITAINE

CHARENTE-MARITIME



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



agefiph

ouvrir l'emploi
aux personnes handicapées

Organisme de formation enregistré sous le n° 75 33 12814 33 auprès du Préfet de région